



Puis je demander une Indemnité d'occupation à ma soeur, suite à décès de notre mère

Par **Sissiha**, le 15/11/2014 à 05:52

Bonjour

Ma mère est décédée en mars 2013 et sa maison est en vente depuis, sans succès. Ma soeur l'occupe régulièrement, avec sa fille, pendant le week end, les vacances voire davantage puisqu'elle ne travaille plus..

Dans la mesure où je la soupçonne de ralentir la vente, est-il possible de lui demander des indemnités d'occupation depuis le décès de notre mère ? Je tiens à préciser aussi que la maison est dans un tel état que nous avons déjà baissé son prix de 40000 € !

En effet, cette soeur n'a jamais entretenu cette maison alors qu'elle y vit très souvent.

Merci de vos conseils

Sylvie

Par **domat**, le 15/11/2014 à 09:44

bjr,

si votre soeur occupe à titre privé même partiellement la maison en indivision, vous pouvez lui réclamer une indemnité d'occupation.

cdt